



INSCRIRE DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS SON CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE DE NETTOYAGE

Selon l'ADEME, l'air intérieur que nous respirons 80 % du temps est 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur

Nous retrouvons dans cet air plus de 900 substances chimiques qui proviennent en partie des produits ménagers (source : ADEME, *Produits ménagers*).

Ces substances issues de la pétrochimie peuvent présenter des risques pour la santé (allergies, brûlures, intoxications, asthme, inflammation des muqueuses, gêne respiratoire, nausées, etc.), mais aussi pour l'environnement.

En effet, la plupart des produits d'entretien se retrouve dans les eaux usées domestiques, qui sont acheminées vers les stations d'épuration. Une partie des molécules chimiques qui ne sont pas éliminées sont rejetées dans le milieu naturel.

DESCRIPTION DE L' ACTION

Il est possible de proposer au prestataire de nettoyage de votre structure d'inscrire dans votre contrat un certain nombre de clauses environnementales pour permettre de préserver l'environnement, et la santé du personnel d'entretien et des salarié.e.s de la structure.

Ces clauses environnementales peuvent par exemple obliger le prestataire de nettoyage à utiliser des produits d'entretien respectant un certain nombre de critères environnementaux concernant notamment la nocivité des produits, ou l'enjoindre de bien respecter les consignes de tri des déchets mises en place au sein de la structure.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉS



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



Impliquer la direction et la gouvernance de la structure dans ce projet.



Identifier vos objectifs en matière de clauses environnementales (tri 5 flux des déchets, réduction de la nocivité des produits et consommables utilisés dans la structure, critères environnementaux, etc.).

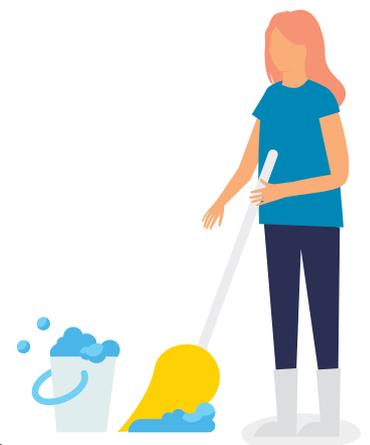


Rédiger les clauses environnementales du contrat de nettoyage à l'aide de vos collègues



- **Les produits à proscrire** : certains produits sont à proscrire car ils ont un effet particulièrement néfaste pour la santé et l'environnement. Il s'agit de la javel, des déboucheurs de canalisation, et de tous les vaporisateurs (désodorisants, lave-vitres, assainissants et décapants pour four).
- **Les produits naturels** : sans avoir recours à des produits de nettoyage spécifiques, le vinaigre blanc est la solution la plus écologique et multi-usage que vous pouvez trouver. C'est un nettoyant multi-usage anticalcaire qui permet de nettoyer les surfaces, les robinets, la vaisselle, les fenêtres, enlever les tâches, nettoyer les appareils électro-ménagers, etc. Vous pouvez également utiliser du savon noir pour nettoyer et dégraisser les surfaces, et du bicarbonate de soude pour absorber les odeurs, décapier et nettoyer.

>>>



INSCRIRE DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS SON CONTRAT AVEC LE PRESTATAIRE DE NETTOYAGE

>>> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



> Indiquer dans les spécifications techniques et conditions d'exécution sa volonté d'utiliser des produits à impacts réduits sur l'environnement. Joindre le descriptif précis du référentiel, de la référence normative ou de la caractéristique, et mentionner « ou équivalent ».

• **Les labels environnementaux** : lorsque vous souhaitez acquérir des produits ou services présentant certaines caractéristiques environnementales, vous pouvez exiger un label environnemental, sous réserve de respecter certaines conditions. En tant qu'acheteur privé, vous êtes totalement libre de vos choix, et vous pouvez n'acheter que des produits et services porteurs d'un label intéressant comme l'écolabel européen par exemple.



Les labels environnementaux sont des signes de reconnaissance fiables pour acheter des produits et services à moindre impact environnemental. Pour vous aider dans votre choix, l'ADEME a sélectionné une liste de labels, triés par catégorie de produits sur son site internet : <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>



Essuie-mains des toilettes et des espaces cuisine

Remplacer les essuie-mains en papier à usage unique des toilettes et de la cuisine par des **torchons/serviettes lavables** ou par des **distributeurs d'essuie-mains en tissu lavable**. Inscrire dans le contrat de l'entreprise de nettoyage la mise à disposition de ces distributeurs d'essuie-mains en tissu lavable ou torchons/serviettes, ainsi que leur prise en charge au quotidien : lavage et remplacement régulier des équipements sales par les équipements propres.



Collectes sélectives des déchets

S'assurer du respect par l'entreprise de nettoyage des consignes de tri des déchets mises en place au sein de la structure. Pour ce faire, fixer dans le cahier des charges du prestataire de nettoyage les conditions de ramassage des déchets par bureau et étage, et fixer un cadre pour s'assurer que les flux triés au sein des bureaux et des étages seront bien ensuite orientés dans les poubelles correspondantes à chaque flux et mutualisées au niveau du local poubelles du bâtiment. Fixer des dispositifs de contrôle et d'évaluation de ce ramassage en s'appuyant sur des salarié.e.s volontaires qui pourront effectuer une série de contrôles réguliers de la qualité de tri directement au sein des poubelles présentes dans le local poubelles, ainsi que des pénalités pour l'entreprise de nettoyage en cas de non-respect de ces consignes. Il peut par exemple être fixé au préalable une règle indiquant qu'à l'issue de trois signalements de non-respect des règles de tri fixées par l'entreprise, le contrat de nettoyage peut être dénoncé par cette dernière.

Votre structure n'a pas encore de prestataire de nettoyage ou souhaite en changer ?

Faites des recherches et établissez différents devis pour comparer les tarifs. Pensez à consulter les sites internet des prestataires proposant déjà une charte écologique. Discutez ensuite avec le prestataire choisi pour intégrer vos exigences environnementales au contrat.

Votre structure a déjà un prestataire. Contactez-le pour savoir s'il est possible de renégocier le contrat pour y intégrer des clauses environnementales.

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUANTITATIFS



Part annuelle des produits éco-labellisés par rapport à l'ensemble des consommables utilisés dans la structure



Tonnage annuel (pour analyse de l'évolution année après année) **de déchets résiduels** (non triés sélectivement pour recyclage) au sein de la structure



Tonnage annuel (pour analyse de l'évolution année après année) **de chaque flux de déchets effectivement recyclés** (papiers-cartons, plastique, etc.) via l'attestation de valorisation de déchets fournie par le prestataire de collecte de la structure (cf. *fiche « Mettre en place le tri 5 flux au sein de sa structure »*)



Pour aller plus loin

Ministère des Solidarités et de la Santé, **Produits ménagers : précautions d'emploi**

• ADEME, **Les labels environnementaux**

• Marchéspublics.fr, **Fiche n°9 - Nettoyage de locaux (bureau)**